

La violence de la guerre

Décrire l'horreur

Dès l'Antiquité, Homère dénonce la guerre contre nature. Dans l'Illiade, les pères voient leur fils mourir.

Au XXe siècle, le récit rétrospectif articule histoire personnelle et histoire mondiale.

De nombreux ouvrages relatent les corps mutilés et les violences psychologiques subies par les soldats sur les champs de batailles de la première guerre mondiale : **Remarque** dans *A l'ouest rien de nouveau* ; **Giono** dans *Le Grand troupeau*.

Les écrivains ont une exigence de sincérité pour témoigner et mettre en garde les générations futures. Ils décrivent et analysent les ressorts de l'innommable, de l'indicible d'un génocide. Par exemple, les récits génocidaires de la deuxième guerre mondiale ou du génocide rwandais interrogent la capacité de l'écrivain à témoigner d'une violence mobilisée non pour mettre fin à des actes condamnables mais pour éradiquer une population pour des raisons religieuses ou ethniques. Témoigner d'un vécu ou témoigner pour rendre la parole aux morts sans les trahir : dire l'horreur et la dignité des victimes, comme **Wiesel** dans *La Nuit* ou **Boubacar Boris Diop** dans *Murambi, le livre des ossements*. Dire l'horreur aboutit à dénoncer l'échec de la raison et condamner la guerre.

Capacité de l'être humain à défendre ses droits

Les récits de guerre décrivent l'ambivalence des combats : la violence et la bravoure. La dimension héroïque et sacrificielle dans combats pour défendre ses droits confèrent à certains récits ou certains films une dimension épique et sublime. Dans le film Dunkerque, **Christopher Nolan** décrit des hommes qui se transcendent pour leur pays : ils sont admirables, placé au plus haut dans l'ordre moral. **Svetlana Alexievitch** dans *La guerre n'a pas un visage de femme*, revendique pour son personnage le droit de s'engager et de choisir le sacrifice de soi pour un intérêt collectif. Certains récits relatent la consécration officielle des combattants pour saluer leur renoncement personnel et volontaire en vue d'un intérêt supérieur, celui d'une population et de ses droits comme le souligne l'article 1 de la **Charte des Nations Unies** au nom des « principes de la justice et du droit international ».

Ethos du soldat : comportement qui soutient des valeurs morales

Les conventions de Genève successives posent des limites à l'inhumanité des guerres dès 1864. Des lois universelles de la guerre protègent les civils et les biens nécessaires à leur survie ; les détenus qui ont droit à la vie et à la dignité ; les interventions du personnel médical. Des limites fondamentales sont imposées : respecter la dignité humaine, discriminer les civils et les militaires ; agir proportionnellement aux bénéfices militaires recherchés.

Le questionnement moral des actions des soldats et la déréalisation de la puissance des armes occupent une partie de la littérature et des œuvres cinématographiques du XXe-XXIe siècles. **Camus** dénonce avec ironie la fausseté des engagements politiques, **Soljenitsyne** décrit l'absurdité des goulags et la propagande soviétique, **Orwell** décortique le fonctionnement totalitaire d'un gouvernement tyrannique, omniprésent et omniscient.